Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 026-212602940-20260420-D202617-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 20 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : Estelle PIERRO, Paul PERROT, Christian REY, Frédéric GONIN, Freddy GUERIN, Hélène CHEVALIER, Rachel GAILLARD, Emily BOSSAN, Jonathan GUILLOT, Dominique MACCIONI, Serge PROD'HOMME, Hélène WUILLAUME, Nicolas GUICHARD.

Date de convocation : 07 avril 2026 Date d'affichage : 07 avril 2026

Absente représentée : Maryline LANG représentée par M. Larat Etienne

Absent : Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 17-2026 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des propositions émises par la commission budget concernant l'attribution des subventions aux diverses associations communales ou intercommunales de droit privé pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions aux associations indiquées, ci-dessous, pour l'année 2026 :

• Sou des écoles :	250 €
• Bar d'Où Lien :	250 €
• Club Saint-Baudile :	200 €
• ACCA :	200 €
• Les Marchés de St Bardoux :	250 €
• Amicales des Sapeur Pompiers :	100 €
• ADMR :	100 €
• Passion danse et mouvement :	100 €
• Les Arondelles :	100 €
Total	1 550 €

La présente délibération sera exécutoire :
- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX 26 - Drôme